

Linky : la colère monte

La véritable action contre les nouveaux compteurs d'électricité communicants Linky est maintenant sur le terrain, parallèlement au « terrain juridique » qui se fait jour. L'opposition grandit à mesure que les compteurs sont installés à un rythme effréné : une course contre la montre est désormais engagée...

La bataille fait rage contre les compteurs Linky et nombreux sont les incidents qui émaillent leur déploiement depuis maintenant dix mois. En effet, chaque maire, voire chaque institution, a pour consigne de s'effacer devant ce déploiement à marche forcée et de laisser les Français se débrouiller sur le terrain.

Combien de temps encore les maires – derniers remparts sur le terrain – resteront-ils sourds au profond mécontentement de leurs administrés ? Comment accepter encore la pose, beaucoup plus silencieuse celle-ci, des compteurs d'eau communicants avec des micro-antennes de 800 MHz posées tous les 3 lampadaires par Véolia ?

Incidents : on ne les compte plus

Les nombreuses associations et collectifs qui comptent en leur sein une personne dédiée à la veille Internet, qui « arrose » d'informations les réseaux, sauront vous le dire, s'indignant sans se lasser.

Pour ne parler que de ce qui est sûr et vérifié, il y a l'île de Ré, où il est relayé dans la presse locale le cas de cet habitant blessé par des poseurs excédés, eux aussi, par toutes ces multiples formes de résistance.



La rupture avec les usagers est consommée, le dialogue impossible et c'est pourtant l'origine du problème : qui connaît le Linky ?

Ces habitants de Gaillac, dans le Tarn, qui confisquent les outils des poseurs, voire crèvent les pneus des camionnettes, ce qui amène Enedis (ex-ERDF) à « préconiser » l'enlèvement du marquage « Partenaires Linky » sur celles-ci.

Mais Enedis pourra vous dire qu'aucun ordre dans ce sens n'a été donné, ce qui est certainement vrai puisqu'il s'agit que d'une « préconisation », nuance.

C'est également dans la nuance que fait Enedis sur le terrain quand elle préconise encore de poser le compteur en l'absence des habitants pour les compteurs accessibles. « *Nous n'insistons pas si vous refusez* », dit-elle encore via la voix des poseurs sous-traitants. C'est également dans la nuance quand les plateformes téléphoniques vous indiquent – pour les compteurs intérieurs surtout – que vous risquez des sanctions financières en cas de refus, alors que rien n'est prévu ni dans les textes ni dans les tarifs d'Enedis.

Qu'est-ce qui autorise Enedis à agir en sous-main, laissant les sous-traitants en première ligne ? Certainement la surprise de la contestation qu'elle n'a pas appréhendée...

Ainsi, plus aucun intervenant Enedis ne paraît en réunion publique et la communication sur le Linky n'est axée que vers les maires et leurs conseils municipaux. La rupture avec les usagers est consommée, le dialogue impossible et c'est pourtant l'origine du problème : qui connaît le Linky ?